



Cahier des charges et Règlement des courses (Collèges, Lycées et Loisirs) Véhicules radiocommandés 2017

| | |
|-----------------------|--|
| Version : | 1.1 |
| Date d'édition : | 14/10/2016 |
| Nombre de pages : | 34 |
| Comité de rédaction : | E.Couffin,, X.Escarabajal, L.Estienny E.Gaudin, G.Gaudry, S.Giraud, P Maillot, L.Réby, E.Saulières, D Scandella, F.Tollitte, , JL. Vila |

Ce règlement est inspiré de celui de la Cité de l'espace pour ses Défis Solaires organisés de 2003 à 2006^(*).

Nous remercions les enseignants des lycées Déodat de Séverac de Toulouse, Saint Exupéry de Blagnac, Saint Joseph de Toulouse, Stéphane Hessel de Toulouse, et Clément Ader de Samatan.

^(*)Depuis 2007, la Cité de l'espace reste partenaire et continue à accueillir l'événement.

Table des matières

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Généralités | 4 |
| 1. PRESENTATION | 4 |
| 2. POUR TOUS LES AGES | 4 |
| 3. RAPPEL HISTORIQUE | 4 |
| 4. ÉVOLUTIONS CAHIER DES CHARGES ET COURSES 2016 | 4 |
| 2. Cahier des charges véhicules | 6 |
| 1. SOURCES D'ENERGIE | 6 |
| 2. LES BATTERIES D'ACCUMULATEURS | 6 |
| 3. CONFIGURATION GEOMETRIQUE | 7 |
| 4. TRANSMISSION RADIO | 9 |
| 5. RADIOCOMMANDE ET TRANSPONDEUR | 10 |
| 3. Les pistes des épreuves | 12 |
| 1. CONFIGURATION DE LA PISTE DE PILOTAGE | 12 |
| 2. CONFIGURATION DE LA PISTE D'ENDURANCE | 12 |
| 4. Le suivi des projets | 16 |
| 1. COMMUNICATION | 16 |
| 2. LE SUIVI DE PROJET | 16 |
| 3. DOSSIER TECHNIQUE | 17 |
| 5. Les épreuves | 18 |
| 1. GENERALITES SUR LE DEROULEMENT DES EPREUVES | 18 |
| 2. QUALIFICATION DES VEHICULES | 18 |
| 3. ÉPREUVE DE PILOTAGE | 18 |
| . Configuration véhicule | 18 |
| . Arrivée des concurrents | 18 |
| . Début de la course | 18 |
| . Fin de la course | 18 |
| . Gestion des événements de course | 19 |
| . Retour aux stands | 19 |
| . Résultats et classement | 19 |
| 4. ÉPREUVE D'ENDURANCE | 20 |
| . Configuration véhicule | 21 |
| . Arrivée des concurrents sur la piste | 21 |
| . Début de la course | 21 |
| . Fin de la course | 21 |
| . Gestion des événements de course | 21 |
| . Pénalités | 21 |
| . Exemple : | 22 |
| . Retour aux stands | 23 |
| . Résultats et classement | 23 |
| 5. Epreuve de traction de poids | 23 |
| 6. Epreuve de vitesse | 24 |
| 7. Funny Action | 25 |
| 6. Les acteurs | 26 |
| 1. LES CONCURRENTS | 26 |
| 2. LE COMITE DE COURSE | 27 |
| 7. Chronologies | 28 |
| 1. CHRONOLOGIE DU 29 MAI 2015 - COLLEGES | 28 |
| 2. CHRONOLOGIE DU 30 MAI 2015 - LYCEES ET LOISIRS | 29 |
| 8. ANNEXES | 30 |

1. Généralités

Présentation

Les Défis Solaires Midi-Pyrénées permettent aux jeunes et aux passionnés de se rencontrer autour de courses de véhicules solaires miniatures pendant un week-end.

L'énergie utile au fonctionnement et au déplacement des véhicules doit être exclusivement issue du solaire. Ces véhicules devront respecter un cahier des charges afin de se mesurer entre-eux selon leurs catégories lors des courses proposées.

Pour tous les âges

Dès l'âge de 10 ans, les jeunes scolaires réalisent en petites équipes des véhicules solaires qui participeront aux courses en ligne droite. Au collège, les jeunes réalisent toujours en équipe, un véhicule radiocommandé selon un protocole précis. Les lycées sont invités à apporter leur « propre touche » à des véhicules de mêmes caractéristiques générales : place à l'expérimentation et l'innovation !

Rappel historique

C'est au cours des années 90, que plusieurs passionnés, parmi lesquels des étudiants d'écoles d'ingénieurs (l'EFREI, EIGSI, etc) et des modélistes autos, ont créé des courses et un championnat de mini-voitures solaires : la SOLARCUP.

En 2003 et 2004, la Cité de l'espace de Toulouse a organisé une course d'endurance de 8 heures pour véhicules solaires radiocommandés : le "Défi Solaire Cité de l'espace".

La première édition a eu lieu en 2005 : la Cité de l'espace nous a proposé d'inclure la rencontre des lycéens dans le Défi Solaire Cité de l'espace. Le succès grandissant rencontré en 2006 lors de la deuxième édition des lycées nous a encouragé à prendre le relais de la Cité de l'espace et à organiser « Les Défis Solaires » destinés aux jeunes de 10 à 77 ans.

En 2007, la manifestation « Défis Solaires » a pris une ampleur nationale avec le développement de rencontres similaires dans trois autres régions. Ce développement sera poursuivi en 2014.

2014 fête les 10 ans des Défis Solaires Midi-Pyrénées et se propose d'ouvrir l'épreuve au niveau national en accueillant 2 véhicules par délégation Planète Sciences.

Rappel évolutions cahier des charges et courses 2016

- Masse minimum du véhicule sans batterie et sans condensateur = 1,5 kg
- Les batteries ne sont plus autorisées pour l'épreuve de pilotage
- **Pour les condensateurs, une capacité équivalente de 10 Farad maximale est autorisée**
- La garde au sol des pare-chocs ne doit pas dépasser 60 mm
- De nouveaux éléments mobiles sur la piste d'endurance : déviation et slalom
- Suppression de l'obstacle océan non fonctionnel

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

- Poursuite du suivi de projet : création d'un blog pour chaque équipe
- Evolution du dossier technique en dossier de synthèse compilant les différentes étapes du blog
- Liste mise à jour de l'ensemble des prix décernés
- Poursuite du développement national des Défis Solaires
- Modification des plannings : manifestation concentrée sur deux jours
- Modification de l'entrée/sortie en zone de transition
- Nouvelle épreuve : traction de poids
- Nouvelle épreuve : pointe de vitesse
- Funny action : outil déco

Evolutions cahier des charges et courses 2017

- Homologation des voitures le jour de valorisation (p17)
- Aide des suiveurs de l'organisation dans la réalisation des voitures (p17)
- Mise en exergue des blogs (p15)
- Rajout de poids sur l'épreuve force (p23)

2. Cahier des charges véhicules

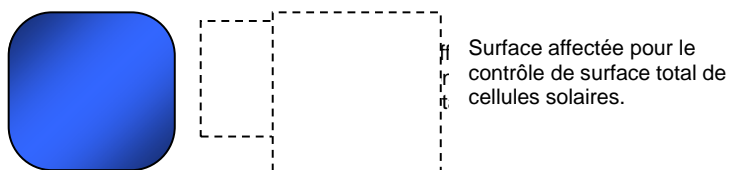
Sources d'énergie

La source d'énergie du véhicule pour sa propulsion, son contrôle par radiocommande et plus généralement l'ensemble de ses fonctions sera exclusivement d'origine solaire. L'émetteur de radiocommande pourra utiliser des batteries chargées sur le secteur.

La surface totale hors tout des cellules solaires équipant le véhicule n'excédera pas 0,22 m² (2200 cm²). On entend par surface hors tout d'une cellule solaire, la surface du rectangle, carré ou disque circonscrit le mieux ajusté.

Exemple, une cellule solaire carrée aux coins coupés se verra affecter la surface du carré d'origine.

⇒ **Contrôle 1**



L'emploi de batteries d'accumulateurs électrochimiques est autorisé pour l'épreuve d'endurance, mais pas pour l'épreuve de pilotage. Les condensateurs dont la capacité équivalente sera de 10 Farads maximum sont autorisés pour l'épreuve d'endurance, et pour l'épreuve de pilotage.

Ces batteries et ces condensateurs doivent être impérativement amovibles facilement pour l'homologation. Pour l'épreuve de pilotage, le directeur de course se réserve le droit d'autoriser exceptionnellement l'utilisation des batteries en fonction de la météo. Pour cette raison, chaque équipe devra disposer de 2 jeux de batteries, déchargées, de façon à pouvoir démarrer la course d'endurance dans des conditions identiques pour tous les concurrents.

Si le véhicule comporte des batteries, celles-ci devront se trouver dans un état de décharge quasi complet au moment de la vérification des véhicules le jour J.

Aucun dispositif de recharge de la ou des batterie(s) autre que les capteurs solaires du véhicule n'est autorisé. De même l'échange de batterie est interdit depuis le début de la charge des batteries jusqu'à la fin de toutes les épreuves, sauf au profit d'une batterie déchargée.

⇒ **Contrôle 8.**

Les batteries d'accumulateurs

On considérera qu'une batterie est complètement déchargée si elle n'est plus en mesure de fournir un courant significatif sans que sa tension ne chute à des valeurs trop basses. En pratique cela signifie qu'en décharge, sous un courant en ampères inférieur ou égal au dixième de sa capacité en ampère heures, appliqué pendant un temps inférieur ou égale à 10 secondes, la tension à ses bornes n'excède pas la valeur par accumulateur indiquée dans le tableau ci-dessous :

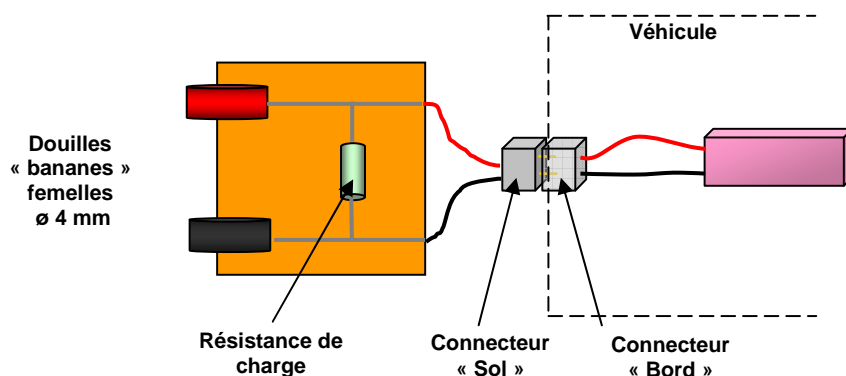
| Technologie | Tension minimale de décharge par élément |
|--|--|
| Plomb-acide (Pb) | 1,7 V |
| Nickel-Cadmium (NiCd) | 0,9 V |
| Nickel-Hydrure métallique (NiMH) | 0,9 V |
| Phosphate de fer lithié (LiFePO ₄) | 2,8 V |
| Lithium-ion ou Lithium-ion polymère (Li-ion) | 3,0 V |
| Lithium métal-polymère (LiPo) | 3,0 V |

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Une batterie entièrement déchargée peut être substituée à la batterie précédemment en place avant cette vérification.

La mesure décrite ci-dessus doit pouvoir être effectuée aisément par le Comité de Course, qui sera munis de cordons terminés par des fiches « banane » mâles de 4 mm. Le schéma ci-après donne le principe du dispositif à prévoir pour chaque véhicule. La résistance aura une valeur exprimée en Ohms supérieure ou égale à la tension maximum tolérée de la batterie en volts divisée par le courant de décharge en ampères. Si ce n'est pas le cas, la mesure sera faite en circuit ouvert.



Technologie des batteries : **NiMH**

Nombre d'éléments : Capacité par éléments Tension par élément :
 $n=7$ $C_e=1,2$ Ah $U_e=0,9$ V
(voir table de calculs ci-dessus)

Résistance de charge **minimale** $R_{mC} = (n \times U_e) / (C_e / 10)$ **AN** : $R_{mC} = 52,5 \Omega$

Tension mesurée : $U_m = 6,1$ V La condition $U_m \leq (n \times U_e)$ est-elle respectée ? oui non

Configuration géométrique

Le véhicule en configuration de course devra s'inscrire dans un volume parallélépipédique de dimensions maxima hors tout : $L = 85$ cm, $l = 55$ cm et $H = 80$ cm. La longueur L s'entend comme celle des dimensions du véhicule qui est parallèle au sens de la marche, H étant la hauteur. Si l'engin comporte des appendices mobiles, télescopiques ou autres, ce volume doit être respecté quelle que soit la position des dits appendices.

⇒ **Contrôle 2a**

Dans un soucis de respecter l'intégrité des véhicules des autres concurrents :

- Le véhicule doit comporter des pare-chocs avant et arrière, en matière suffisamment amortissante pour ne pas causer de dégât en cas de choc avec un autre véhicule.
- La garde au sol (distance entre le sol et le bas des pare-chocs) ne devra pas dépasser **60mm**

⇒ **Contrôle 2b**

Par mesure d'équité avec tous les concurrents et aussi parce que les organisateurs estiment que la recherche de l'allègement extrême n'est par un facteur de démocratisation de l'énergie solaire, nous limitons la masse minimale du véhicule à **1,5kg** en ordre de marche, sans batterie, et sans condensateur

⇒ **Contrôle 2c**

Tout véhicule doit pouvoir démarrer (passer de la position d'arrêt à un déplacement) de manière autonome (sans aide extérieure) sur une surface plane horizontale. Comme une automobile...

⇒ **Contrôle 5b**

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Un dispositif de mise à l'ombre des panneaux doit être disponible pour chaque véhicule. Ce dispositif peut se présenter sous la forme d'un couvercle, d'une boîte ou d'une caisse de transport.
⇒ **Contrôle 10**

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Une surface lisse, blanc mat, de 6 x 6 cm placée à l'avant du véhicule recevra le numéro de celui-ci. Une surface lisse de 12 cm de large et de 8 cm de haut, placée sur le côté gauche (bâbord) du véhicule, portera le logo de la manifestation. (Voir modèles ci-dessous).



Numéro et logo seront exclusivement fournis par les organisateurs. Pour être suffisamment visibles, ces surfaces seront inclinées d'au moins 25° sur l'horizontale sans dépasser la verticale.

⇒ **Contrôle 3**

Un ou des points de manutention sera/seront disponibles(s) sur le véhicule pour permettre aux membres du Comité de Course de le transporter en toute sécurité. Ce ou ces point(s) sera/seront de couleur jaune orangée et clairement visibles(s) lorsque le véhicule est vu de dessus.

⇒ **Contrôle 4**

Transmission radio

Vous êtes autorisés à transmettre des informations depuis votre véhicule à un récepteur et une antenne de réception placés exclusivement sur votre stand ou dans les mains du pilote. Les émetteurs/récepteurs autorisés doivent utiliser le protocole ZigBee dans la gamme de fréquence 2,4 GHz d'une puissance maximale de 10 mW avec une antenne de 50 Ω. Les modules XBee utilisent ce protocole et sont d'une mise en œuvre facile. Ils sont recommandés pour les Défis solaires.

Voir dans les documents annexes : [Protocole Zig-Bee 1.0](#) Page 26

L'alimentation en énergie de la transmission de données (acquisition, traitement et émission des données) doit être exclusivement d'origine solaire. Lors de la qualification de votre véhicule, nous vous demanderons de nous présenter la documentation technique du constructeur de l'émetteur installé sur votre véhicule. Une fiche de contrôle spécifique a été rédigée et est disponible dans les documents annexes.

⇒ **Contrôle 7 + Fiche de contrôle XBee**

Radiocommande et transpondeur

Les radiocommandes des véhicules devront opérer dans les seules bandes de fréquences suivantes :

26.815 MHz à 26.915 MHz avec un espacement minimum de 10 KHz

41.000 MHz à 41.200 MHz avec un espacement minimum de 10 KHz

72.210 MHz à 72.490 MHz avec un espacement minimum de 20 KHz

La modulation se fera exclusivement en FM, la bande AM n'est pas acceptée car très sensible à l'inter-modulation (plusieurs émetteurs sont à proximité lors de la course).

Les fréquences des radiocommandes seront à nous communiquer sur le bulletin d'inscription. Il est conseillé de consulter le site internet des Défis Solaires pour ne pas choisir une fréquence déjà attribuée.

Bande des 2,4 GHz

Les concurrents souhaitant utiliser leur radiocommande 2,4 GHz devront nous communiquer leur fréquence lors des contrôles et lorsqu'ils souhaiteront en changer pendant les épreuves.

Tout manquement à cette procédure fera l'objet de pénalités.

Un essai émission/réception à 100m de distance sera réalisé lors du contrôle des véhicules.

⇒ Contrôle 5

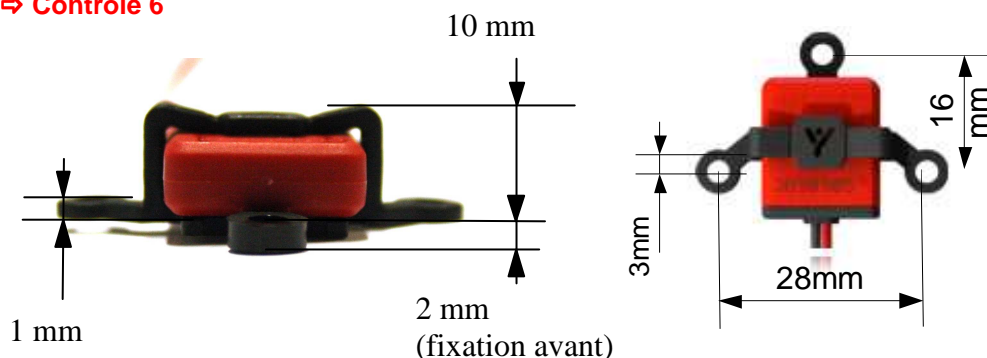
Un transpondeur destiné au comptage de la distance parcourue sera installé sur le véhicule pour l'épreuve d'endurance. Il sera fourni par le Comité de Course . Ce transpondeur est alimenté par le récepteur radio avec une prise servo standard, prévoir une voie libre ou un cordon Y pour l'alimenter. La longueur du fil d'alimentation est d'environ 20 cm, s'assurer que la distance entre le récepteur et l'emplacement du transpondeur permettra de le raccorder, sinon prévoir une rallonge servo standard de longueur suffisante.

Il sera fixé sur le véhicule au maximum à 10 cm du sol. Les équipes doivent prévoir l'installation de ce transpondeur en se référant au schéma de montage ci-dessous. Il doit être suffisamment bien fixé pour ne pas se détacher lors d'éventuels chocs. Concernant les pièces en fibre de carbone (notamment le châssis), le transpondeur doit en être éloigné d'au moins 30 mm sous peine de générer des interférences qui se traduiront par un mauvais comptage des tours réalisés.

http://www.mylaps.com/index.php/emea_eng/Websites/B2C/rc/shop/standard_offer

http://www.mylaps.com/index.php/emea_eng/Websites/B2C/rc/shop/the_new_standard_rc4

⇒ Contrôle 6



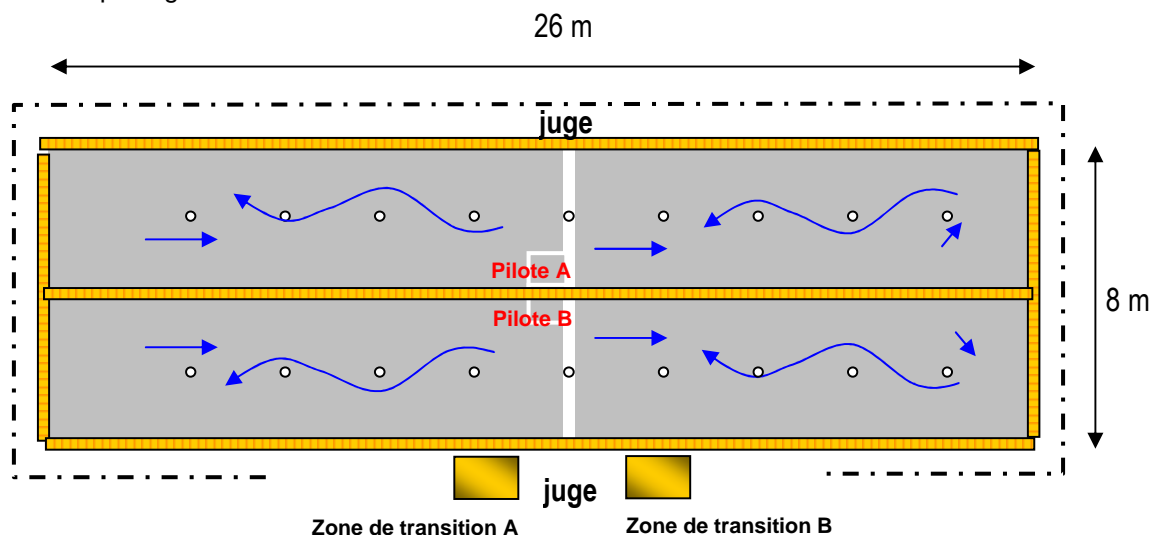
| | |
|------------------------|----------------|
| Taille transpondeur | 16 x 19 x 6 mm |
| Masse | 4,7g |
| Tension d'alimentation | 2,8 à 16 v |
| Consommation | 19 mA |
| Longueur cordon | 200 mm |




3. Les pistes des épreuves

Configuration de la piste de pilotage

La piste est constituée de deux circuits côte à côte qui permettent un match entre deux véhicules et leurs deux pilotes. Le schéma ci-dessous présente cette piste et le circuit à suivre pendant l'épreuve de pilotage.



Il y a 2,3 m entre les plots.

- - - - - Barrières
-  Tour de piste (gaine plastique annelée diam : 100mm)

Configuration de la piste d'endurance

La piste consiste en un circuit fermé de longueur comprise entre 120 et 180 mètres.

La largeur minimum de la piste est de 2,5 m. Là où le site le permet, cette largeur est supérieure, en particulier dans les zones à visibilité réduite. Le rayon de courbure minimum est de 2,5 m (virage plat). Ce rayon est relatif à l'axe de la piste.

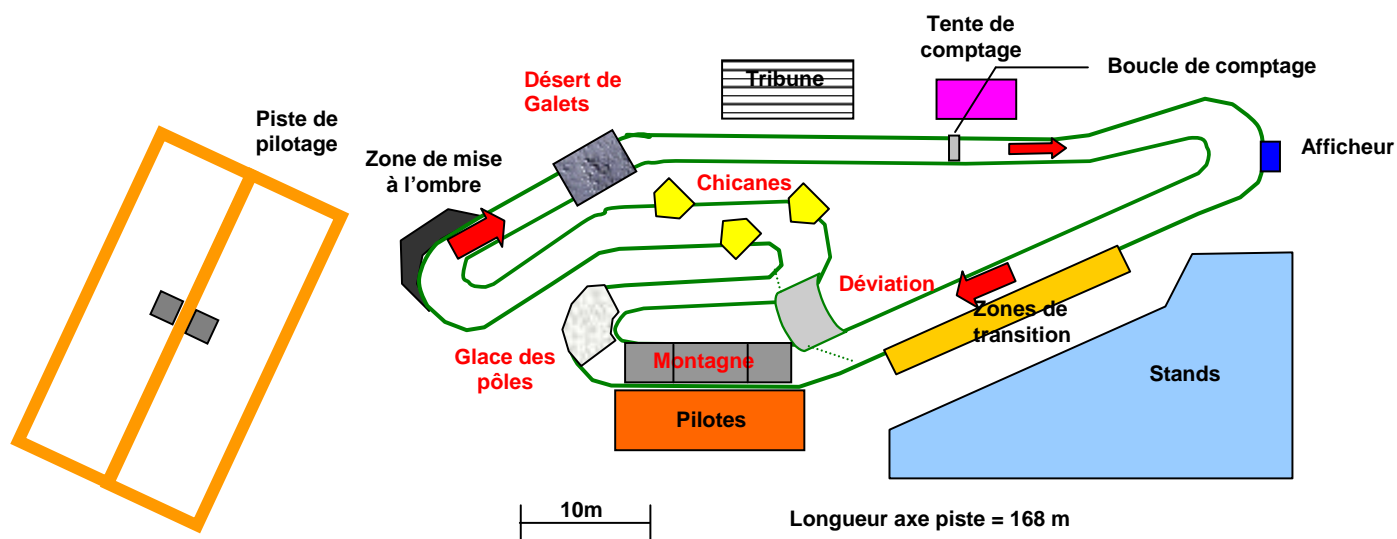
Ce circuit comporte une rampe montante et une rampe descendante appelée « Montagne ». Voir paragraphe ci-dessous.

Sur toute sa longueur, la piste est délimitée de part et d'autre par une bordure verticale solide de 10 cm de hauteur ou par un trottoir en béton standard. La bordure verticale ne présente pas d'aspérité de hauteur supérieure à 3 mm.

Le revêtement est en enrobé de rugosité standard, type parking. D'éventuels obstacles, naturels ou artificiels, ne dépassent pas 15 mm de hauteur. L'ensemble de la piste présente un dénivelé inférieur au mètre entre les points d'altitude extrême, hors rampes.

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses



Zone de transition

Une zone dite de transition sera réservée à chaque véhicule le long de la piste. Cette zone ne sera utilisée que lors de la course d'endurance. C'est depuis cette zone que les véhicules prendront le départ ou le reprendront après une intervention. C'est sur cette zone que les véhicules devront être arrêtés pour emport vers les stands ou que les commissaires de course les mettront à disposition des équipes après les avoir retirés de la piste.

Cette zone sera délimitée avec une seule entrée. Durant la course, les véhicules qui souhaiteront faire un arrêt au stand devront passer par ce point de passage et confier leurs batteries au commissaire de course désigné à ce poste ce jour là ; il leur rendra ensuite, lorsque les équipes désireront revenir en course.

Stand

C'est une zone technique mise à disposition pour chaque équipe à faible distance des pistes. Chaque stand offrira une surface utile d'environ 3,5 x 3,5 m. Des moyens d'assistance pourront y être installés. Le secteur 220 V / 50 Hz sera disponible sur un tableau électrique central compatible avec les prises 2P+T/16A standards. Il est de la responsabilité des équipes de se munir d'un câble de liaison ad hoc.

Zone de mise à l'ombre

Lors de la course d'endurance, une zone dite de « mise à l'ombre », accessible à partir de la piste par une bretelle de dégagement, servira de zone de rétention pour les véhicules des équipes devant purger une pénalité suivant les modalités évoquées au paragraphe **Pénalités** (Page 17).

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Les défis des milieux extrêmes

Les éléments fixes

La montagne

La montagne, en début de circuit consiste en une rampe montante et une rampe descendante a de de 2,5 m de large sur 13 m de long et recouverte de gazon synthétique vert d'une hauteur inférieure à 8 mm.

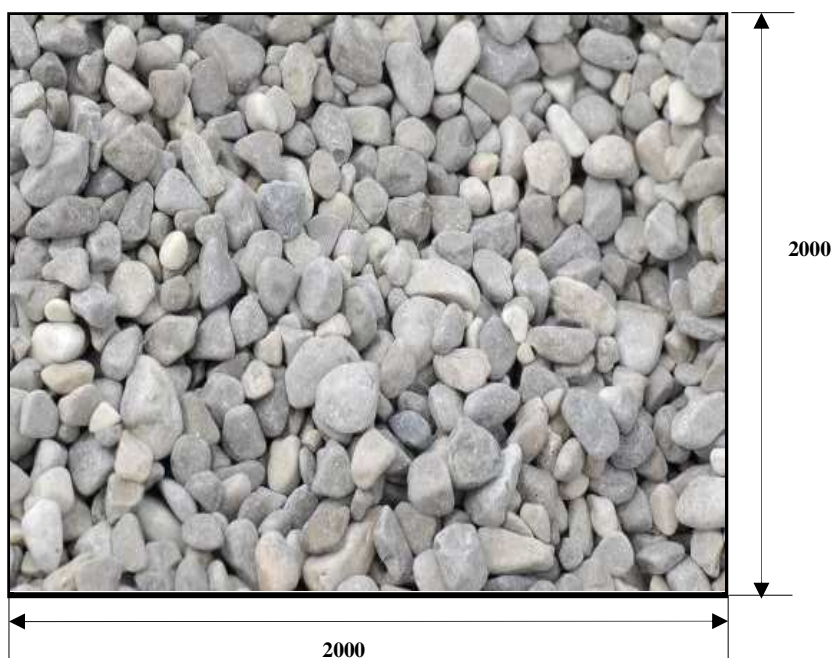
Les sommets des deux rampes, d'une pente de 20% (rapport entre le dénivelé et la distance horizontale projetée) sont raccordés par une surface horizontale.

Le raccordement des différents éléments de la rampe entre elles et avec la piste se fait à angle vif.

Le désert de galet

Une zone représentative des déserts terrestres de pierre, sera mise en place juste avant la grande ligne droite.

Les voitures traversent un lit de galets dont la hauteur varie entre 10 et 25 mm au maximum.



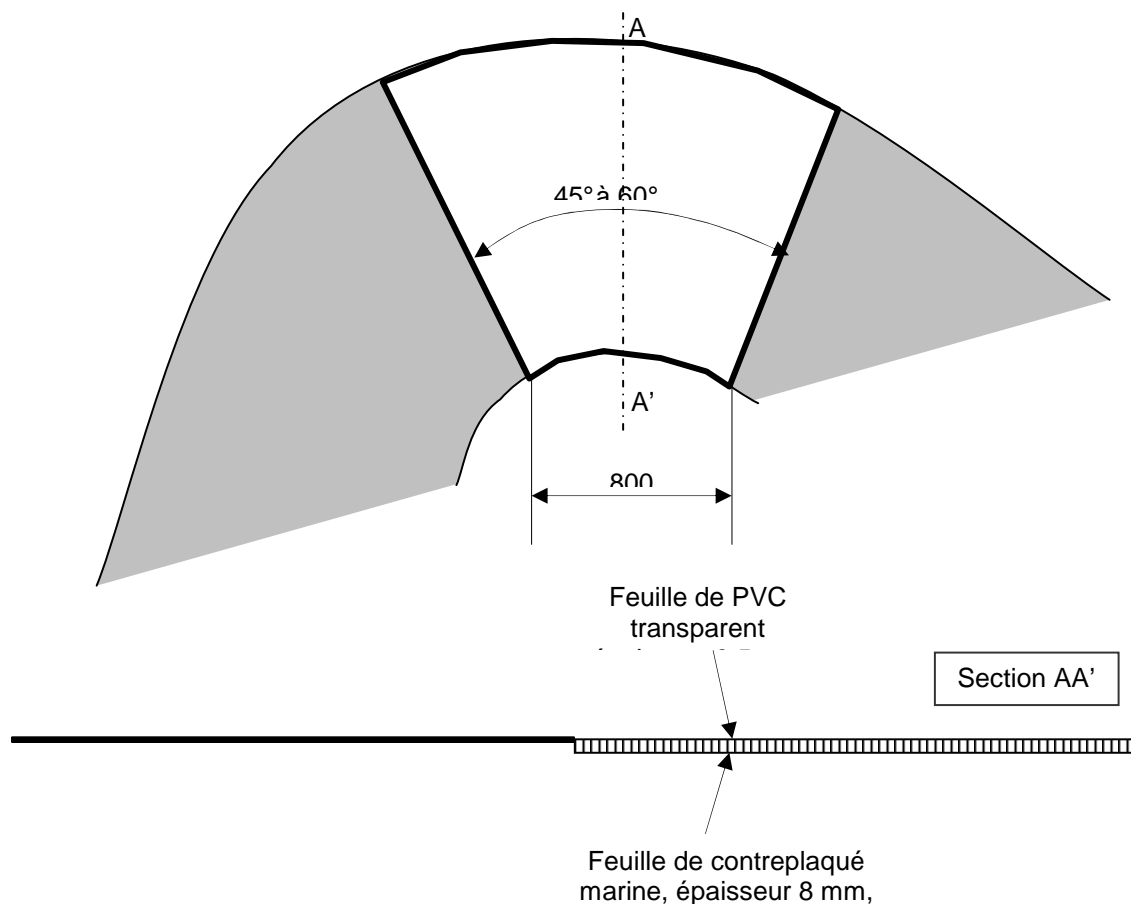
PROFIL GALETS

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

La glace des pôles

Les pôles sont des milieux extrêmes, si la glace et le blizzard sont difficiles pour la faune locale, ils le sont également pour les véhicules qui vont devoir faire face à ce milieu hostile (microbilles polymères répandues sur la piste pour la rendre glissante).



Les éléments mobiles

La déviation de la montagne

Toutes les heures à partir du top départ donné par le directeur de course, une déviation est mise en place permettant l'évitement de la montagne pour une durée de quelques minutes.

Elles permettent à chaque véhicule d'améliorer son temps de parcours et potentiellement son classement.

Le slalom « surprise » (zone chicanes)

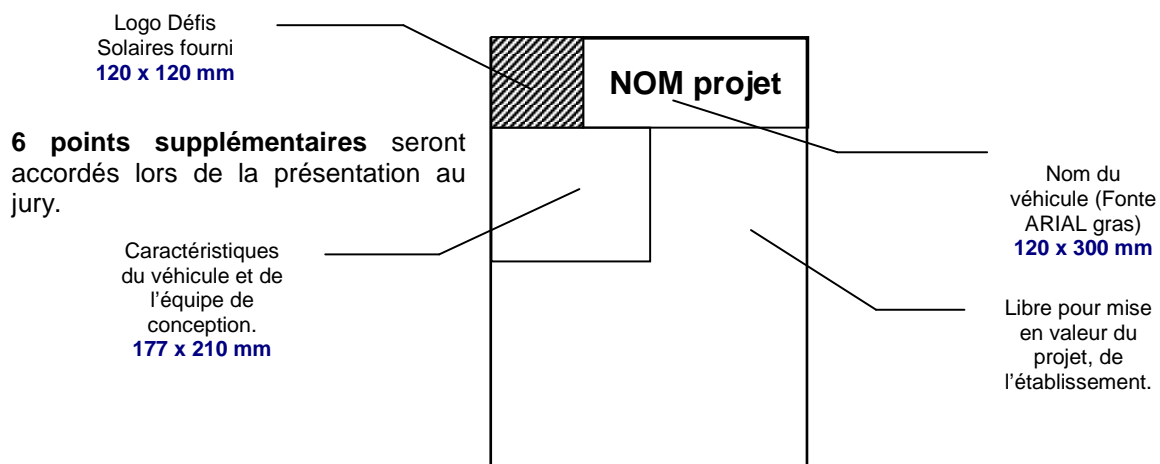
De même, toutes les heures à partir du top départ donné par le directeur de course, un slalom dynamique est installé au niveau de la zone de chicanes pour une durée de quelques minutes. Chaque concurrent teste ainsi les capacités de son véhicule pour répondre au mieux aux aléas de la route.

4. Le suivi des projets

Cette année encore, les organisateurs veulent pouvoir mieux suivre et valoriser les projets. Cet objectif n'est possible qu'à travers une communication plus régulière entre les organisateurs et les participants avec des supports mieux utilisés. Nous allons comme chaque année, demander aux participants de réaliser un panneau pour communiquer auprès du public présent lors des épreuves. Le dossier technique sera transmis 15 jours avant l'épreuve pour que le jury puisse en prendre pleinement connaissance. Et enfin, pour la seconde année, pour inciter les participants à envoyer régulièrement des informations de leurs projets, des points supplémentaires seront octroyés aux participants qui s'incrivent dans cette démarche. Ceci permettra ainsi d'identifier plus facilement les projets qui sont en difficulté afin de pouvoir les épauler.

Communication

Afin de permettre le repérage des équipes et de leur véhicule par le public, nous demandons à chaque équipe participante de bien vouloir prévoir une affiche au format A2 rigide orientée verticalement (hauteur 594 mm et largeur 420 mm). Nous vous recommandons un style capable d'interpeller le très grand public, principal destinataire de ce poster avec le jury.



Le suivi de projet : un blog pour chaque voiture

Depuis de nombreuses années, les organisateurs mettent en place le suivi des projets à travers le site Internet des Défis Solaires Midi-Pyrénées. A cet effet, un blog sera ouvert par équipe sur le site Internet de l'organisateur : 4 étapes clés y sont à remplir (illustrations et descriptions écrites) pour montrer l'avancement du projet. Par ailleurs, les équipes peuvent agrémente leurs blogs des articles de leur choix (<http://www.planete-sciences.org/blogs/defissolaires/>).

Comme l'an passé, les organisateurs ont décidé de mettre en place un système de barème de points pour accompagner et inciter fortement cette démarche. Pour chaque étape-clé dûment remplie, trois points sont accordés avec le calendrier d'avancement suivant :

- ▲ Au 06-01-17 : Étape 1 : lancement projet et lecture du cahier des charges ;
- ▲ Au 24-02-17 : Étape 2 : définition et validation du protocole de conception du véhicule ;
- ▲ Au 21-04-17 : Étape 3 : réalisation du véhicule ;
- ▲ Au 05-05-17 : Étape 4 : test de fonctionnement final du véhicule, bilan du projet ;

L'idée étant de permettre à un projet d'obtenir **12 points** s'il respecte la règle.

Les blogs les plus aboutis seront présentés lors des journées de valorisation (à l'oral et sous la tente affichage) afin de motiver les participants à les réaliser et les développer.

Dossier de synthèse

Chaque équipe rendra un dossier de synthèse qui reprendra les 4 étapes du blog. Les plans techniques mécaniques et électriques peuvent éclairer le lecteur dans la compréhension du fonctionnement du véhicule solaire mais aussi permettre un dépannage plus rapide en cas de problème.

La rédaction de ce document de synthèse permet la valorisation du travail réalisé par les participants des Défis Solaires.

Nous demandons aux participants de mettre à disposition des organisateurs **7** jours avant les épreuves (**12 mai 2017**), en les mettant en lien sur leur blog **ET** en envoyant une version informatique de leur dossier à l'adresse mail : projets-mp@planete-sciences.org.

Ils seront examinés par le jury. Une version papier sera demandée lors des épreuves.

Les organisateurs ont décidé de mettre en place un système de barème de point pour accompagner et inciter fortement cette démarche avec le calendrier suivant :

- ✧ Au plus tard le **12-05-16** : Envoi de la version informatique du dossier technique pour le jury.
(**5 points** seront accordés, si ce délai maximum est respecté)
- ✧ Le jour de l'épreuve : Avoir une version papier du dossier technique.
(**5 points** supplémentaires seront accordés)

Soit un total potentiel de **10 points**.

⇒ **Contrôle 9**

Présentation du projet au jury

Un jury composé de membres partenaires des Défis Solaires Midi-Pyrénées et des organisateurs recevra chaque équipe pour découvrir les affiches, prendre connaissance du dossier technique, écouter la présentation du projet par les élèves et poser quelques questions aux participants.

Il établira un classement tenant compte des éléments présentés le jour des épreuves mais également de ceux qui figureront sur le blog de chaque équipe.

Ces éléments seront pris en compte dans l'attribution de prix spéciaux.

5. Les épreuves

Généralités sur le déroulement des épreuves

Une équipe type des « Défis Solaires Radiocommandés » est constituée de jeunes : 2 pilotes portant un dossard avec le numéro de leur véhicule et 5 « mécanos » et de 3 accompagnateurs.

Gestion des accès

Toutes ces personnes sont autorisées à occuper les stands grâce à un badge qu'elles portent en évidence. Les autres membres des équipes devront rester en dehors des stands.

Cependant, les changements de badges et de dossards sont autorisés au sein des équipes.

Enfin, les organisateurs, les membres du jury et du comité de course ainsi que des invités pourront être amenés à circuler dans les stands. Ils seront alors clairement identifiables par le port d'un badge spécifique.

La piste

L'accès à la piste est interdit à tous les concurrents. Si un concurrent souhaite échanger avec un membre du comité de Course, celui-ci le rejoindra sur son stand. Pour accéder à la tente du Comité de Course, il fera le tour par l'extérieur des barrières « public ».

Il est interdit aux véhicules de rouler à contre-sens, que ce soit en marche avant ou en marche arrière, excepté et exclusivement sur la distance minimale nécessaire pour se dégager d'une situation de blocage.

Pilotes

Seuls les pilotes des véhicules ont accès à une zone surélevée (gradins) offrant une vue sur la totalité de la piste.

Chaque pilote présent dans la zone de pilotage devra obligatoirement porter un dossard « pilote » correspondant au numéro du véhicule, sous peine de pénalité. De même, la présence de deux pilotes du même véhicule sur le gradin supérieur peut être sanctionnée si elle risque de gêner les autres pilotes.

Qualification des véhicules

Les contrôles des véhicules sont ouverts de 9 h 30 à 11 h 00. Ils sont organisés en plusieurs pôles afin de permettre à chaque équipe de qualifier rapidement son véhicule.

Les pôles sont les suivants :

- Géométrie du véhicule (Contrôles 1, 2, 3, 4,10)
- Communication (Contrôle 9)
- Radio (Contrôles 5, 6a, 6b, 7)
- Énergie (Contrôle 8)

Une fois qualifiés, les véhicules sont placés sur leur zone de transition respective avec leur dispositif de mise à l'ombre des panneaux.

A l'heure précise du début de charge des batteries, les pilotes pourront exposer les panneaux solaires de leur véhicule au soleil.

Les équipes doivent se présenter aux homologations dès leur arrivée avec la feuille d'homologation pré remplie ; les batteries doivent être déchargées afin de gagner du temps sur la course de pilotage

L'organisation réfléchit à une nouvelle formule d'homologation permettant d'être plus rapide mais nous demandons aux équipes d'être prêtes pour le jour de la valorisation.

En cas de retard sur la réalisation du véhicule, vous pouvez contacter Planète Sciences Midi-Pyrénées afin d'être mis en contact avec un suiveur qui pourra vous aider à régler les différents problèmes que vous rencontrez.

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Épreuve de pilotage

L'épreuve consiste à être le plus rapide dans un slalom entre des plots. Elle est constituée de séries de courses en duel.

Configuration véhicule

Les véhicules sont conformes au cahier des charges « Défis Solaires Radiocommandés ».

Arrivée des concurrents

Les deux équipes qui attendent dans leur zone de transition entrent sur la piste et positionnent leur véhicule derrière la ligne. Les deux pilotes se placent au milieu de la piste, dos à dos debout sur l'estrade centrale.

Début de la course

Le directeur de course donne le départ par un coup de klaxon. Chaque véhicule doit impérativement démarrer de façon autonome, à l'horizontal, sans aucune intervention humaine.

Fin de la course

La course est finie lorsqu'un véhicule réalise deux tours de circuit dans le temps limite de 3 minutes.

Gestion des événements de course

Durée maximum d'une course : 3 minutes

Si aucun n'arrive à faire deux tours, c'est celui qui a parcouru la plus grande distance qui est vainqueur.

Aucune intervention sur les véhicules pendant la course n'est autorisée.

Tout véhicule sortant complètement de sa zone d'évolution est disqualifié et donne la victoire à l'autre concurrent. De même, toute faute sur l'adversaire est disqualificative.

Retour aux stands

Les concurrents qui viennent de courir, sortent de la piste avec leur véhicule. Ils sont aussitôt remplacés par les deux concurrents suivants qui attendaient en zone de transition.

Résultats et classement

L'épreuve de slalom est constituée de deux manches durant lesquelles chaque concurrent réalise deux courses en duel.

Les véhicules sont chronométrés entre le moment du coup de klaxon du départ et le moment où ils passent la ligne d'arrivée à l'issue de deux tours, en respectant tous les points du règlement.

Les temps sont notés sur le tableau des résultats. Le vainqueur bénéficie d'un bonus de 5 secondes sur son temps de parcours. Les chronométrages sont effectués manuellement par deux arbitres attitrés et sont donnés au 100^{ème} de seconde.

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

A l'issue des deux manches, un temps cumulé est calculé et un classement est réalisé.

Exemple :

| | 1ère manche | | 2ème manche | | Temps cumulé | |
|--------------|-------------|-------|-------------|-------|--------------|-------------|
| | Chrono | Bonus | Chrono | Bonus | Secondes | Minutes/sec |
| Concurrent 1 | 29,58 | 24,58 | 39,85 | 39,85 | 64,43 | 1'04,43 |
| Concurrent 2 | 33,45 | 33,45 | 29,72 | 24,72 | 58,17 | 0'58,17 |
| Concurrent 3 | 44,55 | 39,55 | 33,24 | 33,24 | 72,79 | 1'12,79 |
| Concurrent 4 | 45,10 | 45,10 | 25,24 | 20,24 | 65,34 | 1'05,34 |

Le concurrent 1 rencontre le concurrent 2 lors de la 1^{ère} manche et gagne la course, etc.

Le classement final donne le concurrent 2 vainqueur à l'issue des deux manches.

Viennent ensuite les quarts de final avec les 8 concurrents les mieux classés, les demi-finales, une petite finale et une grande finale.

Le vainqueur gagne 25 points, le 2^{ème}, 24 points, le 3^{ème}, 23 points, etc.

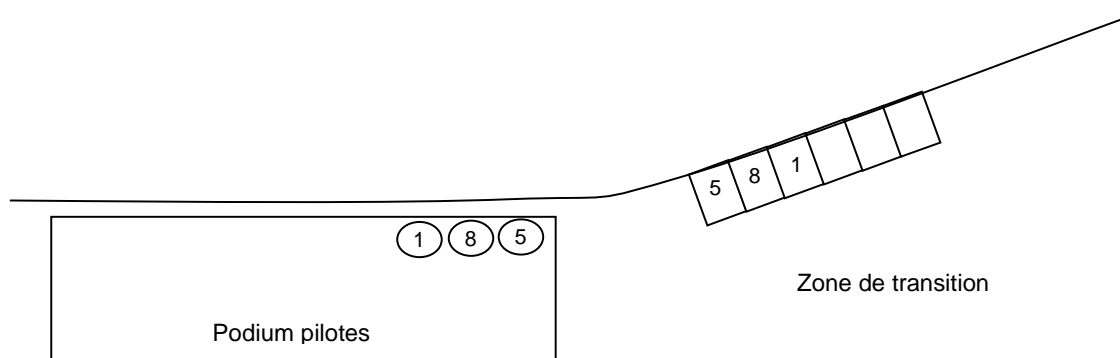
Épreuve d'endurance

L'épreuve d'endurance consiste à rouler 2 heures avec possibilité de rouler 3 heures selon le nombre d'inscrits et à parcourir la plus grande distance. Configuration véhicule

Les véhicules sont conformes au cahier des charges « Défis Solaires Radiocommandés », c'est à dire qu'ils ont passé avec succès tous les points de qualification (voir fiche de qualification). Une demi-heure avant le début de la course, les batteries des véhicules doivent être « vides » au sens décrit dans le cahier des charges.

Arrivée des concurrents sur la piste

Les véhicules sont mis en zone de transition une demi-heure avant le début de la course pour la charge de leurs batteries. Les places sont affectées de manière à éviter que des pilotes utilisant des fréquences proches ne soient pas côte à côte sur l'estrade « Pilotes ». Les places sur la zone de transition sont attribuées afin d'optimiser les champs de vue pour le départ : Zone de transition n° à gauche, pilote n° à droite, et ainsi de suite e...



Début de la course

Les véhicules partent de leur zone de transition au signal du directeur de course à l'horaire indiqué dans le tableau correspondant à votre catégorie (chapitre 5)

Fin de la course

Les voitures disposent de 5 minutes pour terminer leur tour (en passant sur la boucle de comptage) avant de s'arrêter. Les véhicules qui ne sont pas en piste en train de rouler pendant ces 5 dernières minutes auront 10 tours de pénalité. (voir § **Résultats et classement** page 18).

Gestion des évènements de course

Dans le cas d'un remplacement de batterie durant la course, il sera procédé au changement en zone de transition après remise par le comité de course de la seconde batterie conservée lors de la qualification du véhicule.

Pénalités

Les organisateurs désirent que ces épreuves se déroulent dans un climat général de courtoisie. A cette fin le Comité de Course sera habilité à procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour en garantir la sincérité et à toute intervention nécessaire à son bon déroulement.

Un système de points de pénalité sanctionnera tout manquement au présent règlement. En dehors des mesures qui pourraient être décidées par le Comité de Course, ces pénalités consisteront en « mises à l'ombre », c'est à dire l'obligation pour le véhicule sanctionné de passer un certain temps dans la zone d'ombre prévue à cet effet.

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

| Description | Minute(s) à l'ombre | Commentaires |
|---|---------------------|--|
| Remise en piste d'un véhicule bloqué de son propre chef | 1 | |
| Retour d'un véhicule en zone de transition à la demande du pilote. | 1 | La distance déjà parcourue entre la boucle de comptage et le lieu de l'arrêt ne sera pas comptabilisée, ni celle entre la zone de transition et la boucle de comptage. |
| Retour en zone de transition d'un véhicule incapable de repartir après mise à l'ombre | 1 | Idem ci-dessus |
| Véhicule roulant à contre-sens | 1 | |
| Concurrent pénétrant sur la piste | 1 | |
| Présence d'une personne non pilote dans la zone pilotes. | 1 | Est considéré comme non pilote toute personne ne portant pas un dossard pilote au numéro de son véhicule. |
| Présence de deux pilotes sur le gradin supérieur | 1 | |
| Perte d'un élément du véhicule | 1 | Ne s'applique pas aux conséquences d'un choc manifestement causé par un autre véhicule ni aux fragments éventuels de cellules solaires |
| Retour en zone de transition d'un véhicule ou groupe de véhicules arrêté présentant une gêne. | 2 | Est considéré comme gênant un véhicule ou groupe de véhicules arrêté sur le coté gauche de la piste dans une ligne droite ou à l'intérieur d'un virage ou dans une zone de faible visibilité. La distance déjà parcourue entre la boucle de comptage et le lieu de l'arrêt ne sera pas comptabilisée, ni celle entre la zone de transition et la boucle de comptage. |
| Véhicule heurtant un commissaire de course lors d'une intervention sur la piste | 2 | Les commissaires de course s'assurent, au moment de pénétrer sur la piste, qu'ils peuvent le faire sans danger. Une fois qu'ils y sont, il est de leur devoir de gêner le moins possible. Le devoir des pilotes est de les éviter. |
| Véhicule provoquant, en heurtant un autre véhicule, l'arrêt de celui-ci. | 3 | Les cas de contact sans conséquence apparente pour la victime pourront néanmoins faire l'objet de réclamations. |
| Comportement incorrect vis à vis des autres concurrents et/ou du Comité de Course | 3 ou plus | Pénalité à la seule appréciation du Directeur de Course ou du Directeur Technique. |

Exemple :

Lorsqu'un membre du comité de course constate une infraction passible d'une pénalité, il intervient en appliquant strictement le plan d'action suivant : si l'incident a provoqué l'immobilisation d'un véhicule, « la victime » est remise en piste.

- le Commissaire de Course avertit ensuite le pilote responsable de l'infraction en lui montrant simultanément le numéro de son véhicule et un carton de couleur représentant le niveau de la pénalité (vert pour un point, jaune pour 2 et rouge pour 3).
- si le véhicule fautif nécessite une intervention (remise en piste, retour sur zone de transition,...) celle-ci est effectuée par le Commissaire de course.
- la pénalité est affichée sur le panneau visible du public et des pilotes, sous la forme d'un carton de couleur placé en regard du numéro du véhicule. Elle est simultanément enregistrée par un logiciel qui en assure la datation et le suivi.
- Pour purger une pénalité, le pilote dirige son véhicule sur la plage d'arrêt de la zone de mise à l'ombre et montre aux commissaires, s'il y a ambiguïté, un carton de la couleur correspondant au barème de la pénalité qu'il souhaite purger. Chaque pilote dispose d'un jeu de cartons de couleur pour communiquer. L'un des deux commissaires place alors le véhicule dans la zone d'ombre et le second déclenche le décompte de la durée correspondant au barème.
- A expiration du délai, l'un des Commissaires enlève le carton correspondant du tableau général et le montre au pilote. Le véhicule doit alors quitter la zone d'ombre dans la minute qui suit, sinon il est rapporté sur la zone de transition par un Commissaire de Course et se voit affecter une nouvelle pénalité.

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Retour aux stands

Après la course, les concurrents sont invités à regagner leur stand, les véhicules restent sur leur zone de transition afin de permettre au comité de course de vérifier les séquestres posés sur les batteries et de récupérer les transpondeurs et les dossards. C'est aussi le moment de faire une photo panoramique de tous les concurrents et leurs bolides.

Résultats et classement

Le vainqueur de l'épreuve est celui qui a parcouru la plus grande distance et qui était en piste en état de rouler entre H_{fin} et $H_{fin+5mn}$.

Les véhicules qui n'ont pas pu terminer leur tour entre après $H_{fin+5mn}$ auront 10 tours de pénalité. Ils seront retranchés à leur total de tours, pour le classement final.

Les véhicules qui n'ont pas purgé leurs pénalités se verront affliger de 5 tours de pénalité par minute comptabilisée.

Un classement est établi avec tous les véhicules en fonction du nombre de tours réalisés (en tenant compte des tours de pénalité éventuels).

Le vainqueur obtient 25 points, le deuxième 24 points, etc...

Le 1er prix général de la journée est identifié en cumulant les points obtenus à l'épreuve de pilotage, les points obtenus à l'épreuve d'endurance dotés d'un coefficient multiplicateur de 2 et les points de suivi obtenus en amont de la course (diapo + dossier techniques + poster de présentation).

L'endurance étant l'épreuve la plus représentative du potentiel d'utilisation de l'énergie solaire.

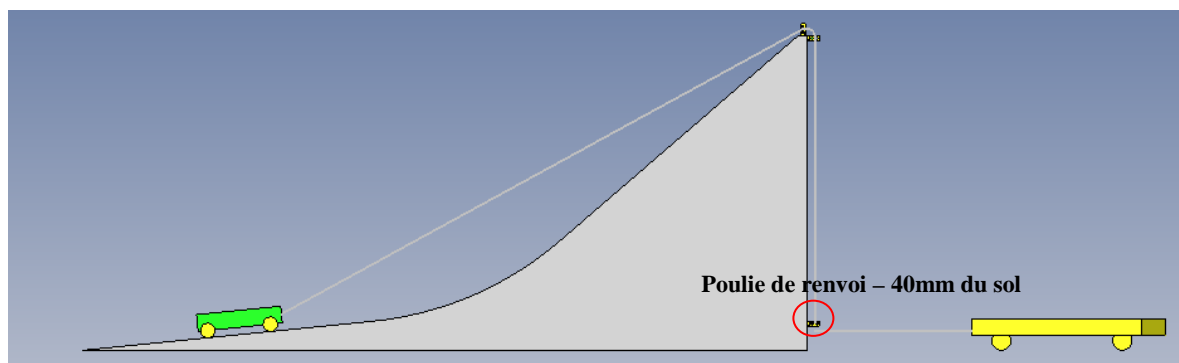
Épreuve de traction de poids

Cette nouvelle épreuve est intégrée à la course d'endurance. Il s'agit là de tester la capacité de traction de votre véhicule. Un poids d'une masse de 1,5Kg (wagon + charge) sera tracté le long d'un plan incliné par le véhicule muni d'un point d'ancrage.

En fonction des résultats obtenus sur les 1ers essais, du poids pourra être rajouté au wagon (jusqu'à une masse de 3Kg au total).

L'objectif étant d'amener le wagon le plus haut possible.

Un système à crémaillère empêchera le retour du wagon au bas de la pente évitant ainsi une marche arrière intempestive du véhicule. Un fanion matérialisera la hauteur maximale atteinte par le wagon par l'ensemble des véhicules.



Modalités

Lors de la course d'endurance, chaque véhicule doit obligatoirement faire une tentative avant 1h30 de course pour la catégorie collèges et 2 heures pour la catégorie lycées.

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de passage. L'ordre de passage sera déterminé par les organisateurs.

Le temps sur place (entrée sur zone, traction, départ) ne doit pas excéder 2 minutes. Un commissaire de course sera chargé de cette gestion de temps.

Passé ce délai, elles peuvent y retourner 1 fois si elles le souhaitent afin d'améliorer leur performance.

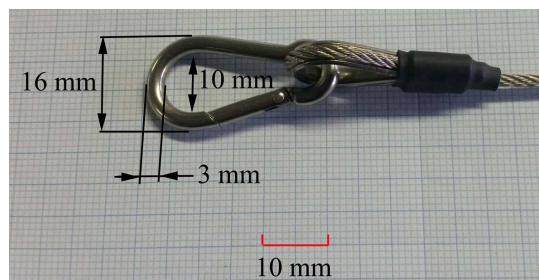
Une zone et un accès par la piste seront prévus à cet effet.

Définition et positionnement du point d'ancrage

Il sera disposé à l'emplacement de votre choix. Il ne devra être facilement accessible sans pour autant endommager un autre véhicule et être sans danger pour les commissaires de course lors d'un choc pendant les épreuves.

Ce point d'ancrage devra permettre aisément la fixation d'un mousqueton schématisé ci-dessous.

La position du point d'ancrage est libre ; la hauteur de la poulie de renvoi (voir schéma) est de 40mm par rapport au sol.



Classement

Le vainqueur obtient 25 points, le deuxième 24 points, etc...

Le nombre de points sera ajouté au classement général.

Épreuve pointe de vitesse

Elle consiste à faire rouler son véhicule le plus vite possible sur la ligne droite à un instant T.

Cadre

Cette action se déroule pendant la course d'endurance. Chaque équipe choisit le moment de son passage et c'est le pilote qui en informe un commissaire de course un tour avant, l'organisation prendra alors leur pointe de vitesse instantanée sur la ligne droite juste avant la boucle de comptage lors de la course d'endurance, au moment qu'ils souhaitent un membre de l'équipe informera un commissaire de course un tour avant, l'organisation prendra alors leur pointe de vitesse instantanée au niveau de la boucle de comptage.

Deux passages maximum pourront être effectués, la vitesse la plus élevée des deux passages sera comptabilisée.

La ligne droite du circuit sera élargie d'environ 50cm.

Résultats

Des prix seront remis aux trois voitures les plus rapides.

Funny action (non obligatoire)

Une caractéristique sur les voitures peu être prévue, dans le but d'un effet visuel ou sonore. Celle-ci doit être suffisamment perceptible pour être visible par le public et les commissaires de course (exemple : sirène, message lumineux, objet en mouvement...)

Cadre

L'outil doit fonctionner au moins une fois pendant l'épreuve d'endurance. Sa présence et son fonctionnement seront vérifiés lors de l'homologation.

L'outil déco peut :

- Utiliser ou pas un ou plusieurs servomoteurs,
- Etre piloté à distance ou non,
- Utiliser l'énergie de la voiture ou une source d'énergie non embarquée.
- Les dimensions doivent s'inscrire dans le respect du cahier des charges de la voiture (ne pas dépasser les limites 85x55x80 cm).
- Utiliser un ou plusieurs effets (visuel, sonore, physique mouvement, olfactif,...).
- Respecter le cahier des charges outil déco et du véhicule dans son intégralité.
- Ne pas gêner les autres voitures (pas de déchets ou d'obstacle) sur la piste, il reste solidaire de la voiture.

Résultats

5 points supplémentaires seront ajoutés au classement général

**Total points Journée = Total points Pilotage + Total points Endurance x 2
+points épreuve traction + Suivi de projet (12 points) + Dossier technique (10 pts)
+ Poster de présentation (6 points) + Funny action (5 points)
Pour un total de 133 points.**

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Tableau des prix décernés :

| Prix – performance des véhicules | Prix spéciaux |
|--|--|
| 1er Prix général | Prix de la démarche éco-citoyenne Pour la démarche vers l'éco-conception |
| 1er, 2ème et 3ème Prix de l'endurance | Prix de la communication Pour le poster et la présentation orale |
| 1er, 2ème et 3ème Prix du pilotage | Prix de l'esprit d'équipe Pour la collaboration et l'esprit sportif |
| Prix de la régularité Temps du meilleur tour / Temps moyen | Prix de l'originalité Pour le véhicule le plus « surprenant » |
| Efficacité énergétique Nombre de tours x Masse du véhicule / rendement des cellules (fiche technique fournie) | Prix « Coup de cœur » du Jury Prix spécial du jury |
| Prix de l'innovation technique Pour les nouveautés techniques apportées | Prix de la démarche de projet Planning annuel, plans, suivi en ligne et dossier technique |
| 1^{er}, 2^e et 3^e Prix de la traction de poids | 1^{er}, 2^e et 3^e Prix de la vitesse |

6. Les acteurs

Les concurrents

Ce sont les équipes qui préparent et pilotent leur véhicule solaire radiocommandé. Pendant les courses, seuls les membres de l'équipe, identifiés par des badges, ont le droit d'être présent sur les stands.

Les pilotes

Ce sont des concurrents, membres d'une équipe, qui contrôlent par un moyen radio, le pilotage de leur véhicule respectif. Les pilotes sont habillés de chasubles, ce qui les distingue des autres membres de leur équipe. Plusieurs relèves de pilotes peuvent être réalisées au sein d'une équipe. Seul le pilote a le droit d'être présent sur le podium de pilotage.

Le Comité de course

C'est l'ensemble des personnes responsables de la course, il comprend :

Un Directeur de course

Il est le responsable du bon déroulement de la course et pour cela, il se doit de coordonner les commissaires de courses. C'est lui qui tranche, si une réclamation est déposée par un concurrent ou si point du cahier des charges est discuté par les concurrents.

Des Commissaires de courses

Ils sont répartis sur toute la piste et veillent au bon déroulement des épreuves. Ils aident les équipes en cas de problème sur la piste. Ils ont le devoir également de pénaliser les équipes qui ne respectent pas le présent règlement.

L'un d'eux sera également chargé de garder les batteries des véhicules en zone de transition, lorsqu'ils retourneront aux stands.

Des Contrôleurs

Ils sont chargés de vérifier (avec les concurrents), la conformité au cahier des charges, des véhicules qui se présenteront sur la ligne de départ.

7. Chronologies

Chronologie du 19 mai 2017 - COLLEGES

| | |
|-------|--|
| 8h30 | Arrivée des équipes Installation dans les stands et préparation pour les qualifications |
| 9h30 | Début des qualifications Les contrôleurs passent sur les stands pour qualifier les véhicules. |
| 11h00 | Fin des qualifications |
| 11h30 | Début de l'épreuve de pilotage |
| 13h00 | Fin de l'épreuve de pilotage |
| 13h30 | Mise au Soleil des véhicules avec batteries |
| 14h00 | Début de la course d'endurance |
| 17h00 | Fin de la course d'endurance |
| 17h30 | Remise des récompenses |

Chronologie du 20 mai 2017 – LYCEES

| | |
|-------|--|
| 8h30 | Arrivée des équipes Installation dans les stands et préparation pour les qualifications |
| 9h00 | Début des qualifications Les contrôleurs passent sur les stands pour qualifier les véhicules. |
| 11h00 | Fin des qualifications Début de l'épreuve de pilotage |
| 12h30 | Fin de l'épreuve de pilotage |
| 13h30 | Mise au Soleil des véhicules avec batteries |
| 14h00 | Début course d'endurance* |
| 16h00 | Fin course d'endurance* |
| 18h30 | Remise des récompenses |

Chronologie du 20 mai 2017 – LOISIRS

| | |
|-------|--|
| 9h30 | Arrivée des équipes Installation dans les stands et préparation pour les qualifications |
| 11h00 | Début des qualifications Les contrôleurs passent sur les stands pour qualifier les véhicules. |
| 13h | Fin des qualifications Début de l'épreuve de pilotage |
| 14h30 | Fin de l'épreuve de pilotage |
| 15h30 | Mise au Soleil des véhicules avec batteries |
| 16h00 | Début course d'endurance* |
| 18h00 | Fin course d'endurance* |
| 18h30 | Remise des récompenses |

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

* Sous réserve du nombre de participants, les plannings de la journée du 20 mai peuvent être modifiés (et notamment donner lieu à une épreuve d'endurance commune aux catégories Lycées et Loisirs, d'une durée de 3h).

8. ANNEXES

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

FICHE DE QUALIFICATION

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés 2017

Nom du véhicule : Nom de l'établissement ou de l'équipe :
Numéro du véhicule : Fréquence radio :MHz ouGHz Ville :

Contrôle 1

- Surface panneau $\leq 0,22 \text{ m}^2$ (2200 cm²) *Calculs*
- Rendement des cellules photovoltaïques _____ (justifier en présentant la documentation technique)

Contrôle 2

- Dimensions du véhicule
 - $L_{\max} = 85 \text{ cm}$ $H_{\max} = 80 \text{ cm}$ $l_{\max} = 55 \text{ cm}$ - Garde sol $\leq 60 \text{ mm}$ -
 - Masse sans batterie et sans condensateur =Kg Masse $\geq 1,5 \text{ kg}$? oui non

Contrôle 3

- Supports numéros et logos Coller le numéro et le logo

Contrôle 4

- Point(s) de manutention présent(s)

Contrôle 5

- Essais radiocommande
Le pilote s'éloigne de 100 m avec sa radio et procède aux essais de la direction, de la propulsion et d'autres fonctions éventuelles. Véhicule automobile (démarre seul)

Contrôle 6

- Mise en place du transpondeur
Le montage et le démontage doivent être faciles.
- Essais sur boucle de comptage
Déplacer à la main le véhicule de manière à le faire franchir la boucle de comptage.

Contrôle 7

- Système de transmission radio
 - Fréquence dans la bande des 433 MHz et puissance d'émission $< 10 \text{ mW}$
 - Utilisation d'un module X-Bee (Fiche de contrôle spécifique jointe)

Contrôle 8

- Nombre d'éléments : Capacité par éléments Tension par élément :
 $n = \dots$ $C_e = \dots \text{ Ah}$ $U_e = \dots \text{ V}$
(voir table de calculs §5.5)
- Résistance de charge minimale $R_{mC} = (n \times U_e) / (C_e / 10)$ **AN** : $R_{mC} = \dots \Omega$
- Tension mesurée : $U_m = \dots \text{ V}$ La condition $U_m < (n \times U_e)$ est-elle respectée ? oui non
- Batteries n°1 déchargées Batteries n°2 déchargées
 - Condensateurs : somme des capacités =F ; inférieure à 10F ? oui non

Contrôle 9

- Panneau de présentation du projet Dossier de synthèse

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Contrôle 10

- Dispositif de mise à l'ombre des panneaux**

Contrôle 11

- Présence du point d'ancrage**
- Test physique du point d'ancrage**
- Non dangerosité du point d'ancrage**

Contrôle 12

- Présence de la Funny action**
- Fonctionnement de la Funny action**
- Non dangerosité de la Funny action**

Défis Solaires Midi-Pyrénées radiocommandés

Cahier des charges et règlement des courses

Contrôle de batterie

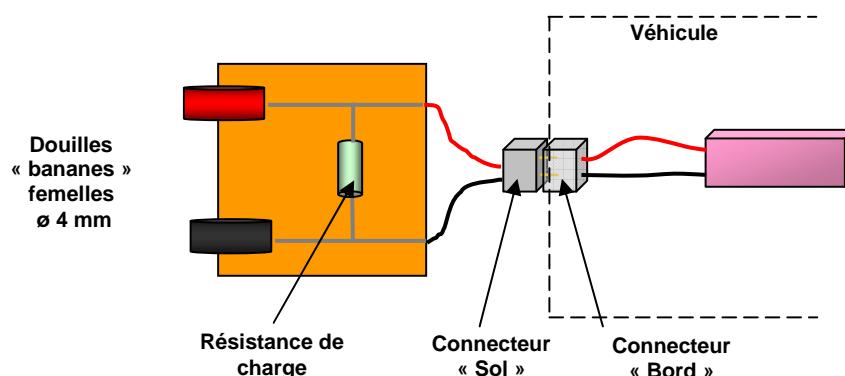
On considérera qu'une batterie est complètement déchargée si elle n'est plus en mesure de fournir un courant significatif sans que sa tension ne chute à des valeurs trop basses. En pratique cela signifie qu'en décharge, sous un courant en ampères inférieur ou égal au dixième de sa capacité en ampère heures, appliqué pendant un temps inférieur ou égal à 10 secondes, la tension à ses bornes n'excède pas la valeur par accumulateur indiquée dans le tableau ci-dessous :

| Technologie | Tension minimale de décharge par élément |
|--|--|
| Plomb-acide (Pb) | 1,7 V |
| Nickel-Cadmium (NiCd) | 0,9 V |
| Nickel-Hydrure métallique (NiMH) | 0,9 V |
| Phosphate de fer lithié (LiFePO4) | 2,8 V |
| Lithium-ion ou Lithium-ion polymère (Li-ion) | 3,0 V |
| Lithium métal-polymère (LiPo) | 3,0 V |

Une batterie entièrement déchargée peut être substituée à la batterie précédemment en place avant cette vérification.

La mesure décrite ci-dessus devra pouvoir être effectuée de façon aisée par les instruments du Comité de Course, qui seront munis de cordons terminés par des fiches « bananes » mâles de 4 mm. Le schéma ci-dessous donne le principe du dispositif à fournir pour chaque véhicule. La résistance aura une valeur exprimée en Ohms supérieure ou égale à la tension maximum tolérée de la batterie en volts divisée par le courant de décharge en ampères.

Si ce n'est pas le cas, la mesure sera faite en circuit ouvert.



Technologie des batteries : **NiMH**

Nombre d'éléments : $n = 7$
Capacité par éléments : $C_e = 1,2 \text{ Ah}$
(voir table de calculs ci-dessus)

Tension par élément :
 $U_e = 0,9 \text{ V}$

Résistance de charge **minimale** : $R_{mC} = (n \times U_e) / (C_e / 10)$ **AN** : $R_{mC} = 52,5 \Omega$

Tension mesurée : $U_m = 6,1 \text{ V}$

La condition $U_m \leq (n \times U_e)$ est-elle respectée ? oui non

Protocole ZigBee 1.0

Télémesure des véhicules solaires

ZigBee est un protocole de haut niveau permettant la communication de petites radios, à consommation réduite, basée sur le standard [IEEE 802.15.4](http://www.ieee.org/802.15.4) pour les réseaux à dimension personnelle (Wireless Personal Area Networks : WPANs).

| Protocole | Zigbee |
|----------------------|----------|
| IEEE | 802.15.4 |
| Nombre de nœuds | 65000+ |
| Vitesse de transfert | 250 Kb/s |
| Portée | 100m |

La ZigBee Alliance publie les premières spécifications officielles de la version ZigBee 1.0 qui sont désormais disponibles en libre téléchargement.

La spécification initiale de ZigBee propose un protocole lent dont le rayon d'action est relativement faible, mais dont la fiabilité est assez élevée, le prix de revient faible et la consommation considérablement réduite.

On retrouve donc ce protocole dans des environnements embarqués où la consommation est un critère de sélection. Ainsi, la domotique et les nombreux capteurs qu'elle implémente apprécie particulièrement ce protocole en plein essor et dont la configuration du réseau maillée se fait automatiquement en fonction de l'ajout ou de la suppression de nœuds. On retrouve aussi ZigBee dans les contrôles industriels, les applications médicales, les détecteurs de fumée et d'intrusion.

Les nœuds sont conçus pour fonctionner plusieurs mois (jusqu'à deux ans pour les moins consommant) en autonomie complète grâce à une simple pile alcaline de 1,5V.

Le site de ZigBee Alliance : <http://www.zigbee.org>

Des modules de télémesure complets, avec des acquisitions de capteur et un logiciel de réception et d'affichage des données sont actuellement en cours de développement dans certains lycées et à Planète Sciences Midi-Pyrénées. Des informations complémentaires seront mis à disposition sur le site des Défis Solaires Midi-Pyrénées.

Les modules XBee fabriqués par Maxstream sont notre base de développement.

Fiche de contrôle de télémessure

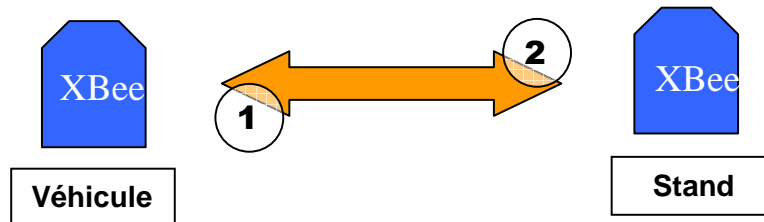
Modules XBee

Type de module : XBee XBee-Pro

N° Canal utilisé : _____ (Fréquence : _____ MHz) voir fiche : **Radiocommande 2,4GHz**

Numéro de réseau personnel PAN-ID : _____

Adresse du module Véhicule _____



Adresse du module Stand _____

Débit des échanges : 9600 bits/s

Application du test de transmission 1 : Ok Pas Ok

Remarques :

Application du test de transmission 2 : Ok Pas Ok

Remarques :

Radio commande 2,4GHz

Évolution de la réglementation

Une harmonisation intervenue récemment entre les pays européens a permis à la réglementation des radiocommandés travaillant sur la bande 2,4 GHz d'évoluer.

Ceci signifie que la diffusion en France des ensembles de radiocommande 2.4 GHz devient possible.

La réglementation stipule notamment les points suivants :

- Respecter la bande d'émission 2400-2483,5 GHz
- Respecter la limitation de la puissance d'émission, à savoir 100 mW entre 2400 et 2454 MHz et 10 mW entre 2454 et 2483,5 MHz,

L'utilisation de ce matériel pour les Défis Solaires, doit prendre en compte les particularités suivantes :

Pour les radiocommandes :

- Les émetteurs utiliseront les fréquences entre 2400 et 2440 MHz (Canaux 10 à 18)*

Pour les télémesures :

- Les modules X-Bee utiliseront les fréquences de 2455 à 2480 (Canaux 21 à 26)*
- Les modules X-Bee-Pro utiliseront les fréquences de 2445 à 2465 (Canaux 19 à 23)*

Voici dans ce tableau, l'attribution des fréquences pour les Défis Solaires 2014 :

| X-Bee | X-Bee Pro | Radiocommande | Fréquence MHz | Puissance max |
|-------------|-------------|---------------|---------------|---------------|
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | ↓ Canal 10 | 2400 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | ↓ Canal 11 | 2405 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | ↓ Canal 12 | 2410 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | Canal 13 | 2415 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | Canal 14 | 2420 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | Canal 15 | 2425 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | Canal 16 | 2430 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | Canal 17 | 2435 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | Canal 18 | 2440 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | ↑ Canal 19 | X-X-X-X-X-X | 2445 | 100 mW |
| X-X-X-X-X-X | ↓ Canal 20 | X-X-X-X-X-X | 2450 | 100 mW |
| Canal 21 | ↓ Canal 21 | X-X-X-X-X-X | 2455 | 10 mW |
| Canal 22 | Canal 22 | X-X-X-X-X-X | 2460 | 10 mW |
| Canal 23 | Canal 23 | X-X-X-X-X-X | 2465 | 10 mW |
| ↑ Canal 24 | X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | 2470 | 10 mW |
| Canal 25 | X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | 2475 | 10 mW |
| ↑ Canal 26 | X-X-X-X-X-X | X-X-X-X-X-X | 2480 | 10 mW |

Les flèches indiquent le sens d'attribution des canaux. En principe, plusieurs systèmes Emetteur/Récepteurs peuvent cohabiter sur le même canal.

(*) Numéros de canaux du protocole 802.15.4